

Commission des Finances et du Budget du Mardi 25 juin 2013 Après-midi

14 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "le devenir des bureaux des contributions sur l'axe Sambre et Meuse" (n° 18741)

14.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, j'ai déjà eu l'occasion d'interpeller votre prédécesseur au sujet du plan de restructuration des bureaux du SPF Finances pour les années à venir, et plus particulièrement en ce qui concerne les bureaux de Ciney.

J'ai pris bonne note du maintien des bureaux de l'enregistrement à Walcourt, de celui des contributions à Beauraing et des douanes à Couvin. Voilà qui est de nature à rassurer en partie un certain nombre d'habitants de ces zones rurales du sud de la province de Namur!

Il n'empêche que, même si un plan d'une telle envergure est souhaitable pour rationaliser les dépenses et centraliser les services, des questions se posent encore en ce qui concerne le devenir de l'axe Sambre et Meuse, qui bien que très peuplé se retrouve avec seulement Namur et Gembloux pour absorber des dizaines de milliers de citoyens.

En cette période propice pour remplir leur déclaration fiscale, ils seront nombreux à faire la file devant les bureaux. Cela laisse présager une certaine agitation chez les contribuables lorsque tous ces services seront centralisés mais également un stress dans le chef des agents qui ne sauront où donner de la tête pour aider les personnes.

De manière générale, j'aurais donc aimé savoir si le plan d'infrastructure est encore amené à évoluer dans le temps.

J'imagine que vous avez reçu une motion du conseil communal de Sambreville se positionnant en faveur du maintien des bureaux des Finances en nombre suffisant dans la province mais surtout vous demandant de repenser les localisations en fonction des transports en commun existants et des distances à parcourir ainsi que des parkings suffisants. J'aurais aimé connaître la réponse qu'il vous est possible de donner aux membres du conseil communal de Sambreville en particulier.

14.02 **Koen Geens**, ministre: Madame Warzée-Caverenne, le plan d'infrastructure 2015 du service d'encadrement Logistique a fait l'objet d'amples explications à la commission des Finances du 21 mai 2012. Depuis lors, ce plan a été finalisé en tenant compte des éléments recueillis et des dernières vérifications avec les administrations concernées.

Après concertation avec les organisations syndicales, il a été adopté en comité de direction du SPF Finances. Les listes dans leur forme définitive du 21 décembre 2012 ont été publiées sur le site internet du SPF Finances afin d'informer le grand public des localisations en toute transparence.

L'exécution de ce plan ainsi que ses adaptations ultérieures feront partie de la gestion journalière du département.

Par exemple, celui-ci tiendra compte de l'impact de la politique menée par la Régie des Bâtiments, de l'impact de l'évolution des effectifs de personnel, de l'évolution des modes de fonctionnement en général ou encore des conséquences de l'exécution de la sixième réforme de l'État.

Ma réponse au bourgmestre de la commune de Sambreville est de préciser que le regroupement des services permet aux contribuables de s'adresser à un point unique pour obtenir une réponse à leurs diverses questions relatives aux droits et obligations en matière fiscale, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui vu le nombre limité de collaborateurs par bureau. Par ailleurs, le SPF Finances offre toujours plus de services par voie électronique, les contribuables n'ayant plus besoin de se déplacer. Comme par le passé, des permanences sont toujours organisées dans les communes, les maisons de repos, les centres commerciaux, etc. Nous espérons pouvoir perpétuer cette bonne tradition avec les communes et pouvoir encore compter sur leur collaboration.

En outre, avec ce plan d'infrastructure, le SPF Finances souhaite jouer le rôle de meilleur employeur pour ses collaborateurs. Les bâtiments délabrés et vétustes sont délaissés en faveur de bâtiments modernes et confortables, bénéficiant des équipements d'utilité publique les plus récents. Par ailleurs, un certain nombre d'agents auront en effet des déplacements plus longs qu'avant. Le regroupement favorisera l'interaction avec les services des autres administrations. L'efficacité du SPF Finances s'en verra sans aucun doute augmentée. Au demeurant, c'est effectivement ce qui est demandé à nos services publics.

De surcroît, il est évident que des considérations budgétaires nous contraignent à rationaliser les coûts. Lors de la présentation du plan d'infrastructure horizon 2015 à la commission des Finances de la Chambre, il a été expressément signalé, à plusieurs reprises, qu'il était évolutif. Une deuxième adaptation a été entre-temps finalisée en étroite concertation avec les organisations syndicales représentatives. Comme suite à cette deuxième adaptation, la commune de Sambreville n'a pas été retenue.

14.03 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Vous avez parlé de la publication de communications à l'adresse de l'ensemble des intervenants et de l'impact sur le personnel. Comme je le disais dans ma question, il faut rationaliser pour ce qui concerne les coûts.

Vous dites que le plan est évolutif. Lorsque vous procéderez à une nouvelle évaluation, peut-être serait-il utile d'intégrer les problèmes de mobilité rencontrés dans les zones rurales et de vous concerter avec les communes afin d'évaluer l'impact de ces changements sur le quotidien de la population.

L'incident est clos.